



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
24 mars 2011  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Commission du commerce et du développement**

**Troisième session**

Genève, 6-10 juin 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers**

**Rapport intérimaire sur l'application des dispositions  
de l'Accord d'Accra relatives aux transports  
et à la facilitation du commerce**

**Note du secrétariat de la CNUCED**

*Résumé*

Le présent rapport fournit des informations sur la mise en œuvre et l'application des dispositions des paragraphes 107 et 164 à 168 de l'Accord d'Accra concernant les questions de transport et de facilitation du commerce, qui visent à renforcer le développement économique et la compétitivité des pays en développement grâce à une logistique commerciale efficace – modernisation des douanes, systèmes de transport efficaces, facilitation du commerce, environnement réglementaire et juridique favorable. Il met en lumière les efforts et les activités de recherche et d'analyse, de formation de consensus et de coopération technique qui ont été entrepris depuis la deuxième session de la Commission du commerce et du développement. On trouvera une information plus détaillée dans le document *DTL Activity Report 2010* (UNCTAD/DTL/2011/1).

## Introduction

1. Les travaux réalisés par la CNUCED dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce depuis la deuxième session de la Commission sont conformes au mandat énoncé dans l'Accord d'Accra sur ces questions. Les activités et les résultats présentés ci-après rendent compte des travaux menés par la Division de la technologie et de la logistique en application des dispositions des paragraphes pertinents de l'Accord d'Accra.

Encadré 1

### **Paragraphes de l'Accord d'Accra relatifs à l'assistance technique en matière de transports et de facilitation du commerce**

107. La CNUCED devrait apporter une assistance technique aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit pour la mise en place d'une infrastructure et de services adaptés et efficaces ainsi que pour l'élaboration d'accords de transport en transit, à l'appui du commerce.

166. La CNUCED devrait continuer de fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux décideurs et aux agents économiques dans les pays en développement sur différentes questions telles que: la réduction des coûts de transport et l'amélioration des liaisons de transport et de la compétitivité des transports; l'élaboration et l'application d'outils institutionnels et juridiques appropriés; et la conception et l'application de mesures nationales et internationales visant à promouvoir la facilitation des transports et du commerce, y compris dans les couloirs de transit. Elle devrait coordonner ces travaux avec ceux d'autres organisations compétentes, le cas échéant. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement dans les négociations sur la facilitation des transports et du commerce, notamment dans le contexte du Cycle de Doha, et pour une application effective des règles et normes adoptées.

167. La CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement à concevoir et à appliquer des politiques et des mesures visant à améliorer l'efficacité des transactions commerciales ainsi que la gestion des opérations de transport. Elle devrait aussi continuer de coopérer avec les États membres qui souhaitent se doter du système douanier automatisé SYDONIA.

## **I. Activités d'assistance technique et de renforcement des capacités**

2. Au cours de la période considérée, des activités de renforcement des capacités ont été réalisées dans l'important secteur du transit. Par exemple, en collaboration avec la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA), l'Association éthiopienne des transitaires et chargeurs et l'Autorité éthiopienne pour les affaires maritimes, un programme de formation a été organisé sur les activités de transit, qui a permis de renforcer les capacités et les compétences du personnel local de l'Association éthiopienne des transitaires, contribuant ainsi à une meilleure compréhension en Éthiopie du commerce international et à une meilleure intégration du pays dans l'économie mondiale.

3. La CNUCED a achevé en 2010 le projet d'assistance d'urgence pour la modernisation des douanes et la facilitation du commerce en Afghanistan. Administré par

l'UNOPS et financé par la Banque mondiale, ce projet a été prorogé plusieurs fois depuis son lancement en 2004. Les principaux résultats en sont les suivants: a) établissement d'un répertoire professionnel et d'un module de formation pour l'association nationale des transitaires; b) restructuration du département en charge du transit au Ministère du commerce et de l'industrie; c) lancement des négociations d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec l'élaboration du *Mémoire sur le régime du commerce extérieur*; et d) conclusion des négociations avec le Pakistan sur un accord de commerce de transit.

4. L'Accord de commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan est particulièrement important pour l'Afghanistan, pays sans littoral, car il lui facilite l'accès aux marchés régionaux et extérieurs. Il autorise l'utilisation de davantage de ports et de transporteurs, y compris des transporteurs afghans, ainsi que d'un plus grand nombre de points de passage des frontières. Par exemple, il prévoit le passage des exportations afghanes par la frontière terrestre entre le Pakistan et l'Inde, ainsi que l'utilisation du territoire afghan pour les flux commerciaux entre le Pakistan et les pays d'Asie centrale. Par son assistance et ses services spécialisés, la CNUCED a joué un rôle fondamental dans l'élaboration du projet d'accord par le Ministère afghan du commerce et de l'industrie. Un facteur déterminant du succès du soutien apporté par la CNUCED tient à la combinaison d'activités d'assistance fournies – services consultatifs assurés par des consultants internationaux et locaux, séminaires nationaux, ateliers.

5. En outre, dans l'optique d'un renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce en vue de la planification, de l'application et de la supervision des réformes en cours sur la facilitation du commerce aux niveaux national et régional, la CNUCED a organisé un certain nombre de réunions de renforcement des capacités et de formation de consensus sur des questions présentant un intérêt particulier pour les pays africains, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement sans littoral (PDSL). Elle a également continué d'apporter un appui aux délégations à Genève sur des questions de fond relevant des négociations sur la facilitation du commerce, y compris le transit.

6. Des activités ont également été conduites pour renforcer des groupes de travail nationaux, dans les capitales, s'occupant de la facilitation du commerce, dont l'objectif est de promouvoir la coordination entre les services gouvernementaux et les milieux économiques et commerciaux associés aux réformes intérieures en matière de facilitation du commerce. Des évaluations des besoins ont ainsi été réalisées au Niger et au Congo, et des ateliers nationaux sur la situation actuelle des négociations à l'OMC ont été organisés au Bénin, au Botswana, au Honduras et au Sénégal.

7. Au niveau régional, des ateliers ont été organisés conjointement avec l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international – au Népal pour les PMA asiatiques et en Ouganda pour les pays d'Afrique de l'Est. Les questions traitées étaient les suivantes: aspects récents de la facilitation du commerce, questions de transit, collaboration entre pays sans littoral et pays de transit, mesures de facilitation du commerce faisant l'objet de négociations à l'OMC.

8. Un forum intitulé «Engaging the trading community: WTO, trade facilitation and the private sector in developing countries» a été organisé à Genève, qui a réaffirmé le rôle crucial du secteur privé à la fois dans l'évaluation des besoins et des priorités en matière de facilitation du commerce de chaque pays dans le cadre des négociations à l'OMC, et dans la mise en œuvre des engagements des pays en matière de facilitation du commerce. Le succès du forum a conduit des pays donateurs et des pays en développement à demander l'organisation de réunions analogues au niveau régional en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

9. La CNUCED a continué d'apporter un appui aux pays en développement et aux pays en transition pour les négociations en cours sur la facilitation du commerce dans le cadre du Programme de Doha pour le développement de l'OMC. L'intégration économique originale est une réalité dynamique du système commercial mondial. La CNUCED collabore donc avec la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO). En 2010, des ateliers régionaux ont été organisés pour les États membres de ces deux régions, qui ont permis un échange d'informations sur les positions de négociation, les expériences et les meilleures pratiques. Dans les États membres de l'OECO, la CNUCED a apporté un appui à des groupes de travail nationaux sur la facilitation du commerce à travers une approche multipartite qui vise à renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes afin d'accroître leur capacité de planifier et de réaliser conjointement des initiatives en matière de facilitation du commerce.

10. En 2010, avec le soutien de la CNUCED, l'OECO a organisé des consultations régionales sur la facilitation du commerce à Sainte-Lucie avec ses États membres de l'OMC, qui ont permis de faire le bilan des négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce et d'examiner un projet de texte de synthèse. Cette réunion a eu lieu dans le cadre d'une intégration économique régionale renforcée, avec notamment l'application prochaine du Protocole sur l'Union économique du Traité révisé de Basseterre et la mise en œuvre du Marché et économie uniques de la CARICOM. Avec le Protocole sur l'Union économique, les membres de l'OECO se sont fixé l'objectif d'une union économique en tant qu'espace économique et financier unique – prévoyant notamment la création d'une union douanière, l'harmonisation des politiques monétaires, budgétaires et commerciales, et la libre circulation des personnes. Ce processus d'intégration signifie qu'une attention particulière doit être accordée à la facilitation du commerce en tant que moyen d'éliminer les obstacles au commerce. L'OECO a donc demandé un suivi de cette activité de développement groupé et la CARICOM a demandé l'exécution d'un projet spécifique relatif à la mise en place d'un document administratif régional unique dans le cadre du projet de Marché et économie uniques.

11. Une assistance a été fournie pour le renforcement de la gouvernance portuaire aux Comores, au titre des projets de la CNUCED relevant du Cadre intégré. Le projet aux Comores vise à renforcer la collaboration entre les différents agents économiques portuaires pour leur permettre d'améliorer le transit des marchandises. Deux groupements ont été mis en place dans les ports de Mutsamudu et de Moroni. Une plate-forme a été créée qui permet aux acteurs du secteur public et du secteur privé d'échanger des informations et d'identifier des moyens d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Les deux groupements ont élaboré des plans d'action et des manuels relatifs aux procédures d'importation, qui sont mis à disposition de tous les utilisateurs. Les autorités des deux ports se sont déclarées satisfaites des progrès concernant l'amélioration de la coopération entre les différents agents économiques et prévoient de continuer d'exploiter les structures mises en place.

12. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités entreprises en 2010, le secrétariat de la CNUCED a présenté des exposés et des communications à l'occasion de diverses réunions: participation à un cours universitaire international (recherche sur l'environnement marin et les ressources marines) à San Sebastian (Espagne), organisé conjointement par un certain nombre d'universités européennes; table ronde organisée par le Centre international du commerce et du développement durable sur les changements climatiques, le commerce et le développement, plus particulièrement axée sur l'aviation et les transports maritimes; réunion organisée dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'Union européenne intitulé «Technology Opportunities and Strategies Towards Climate-Friendly Transport», en septembre 2010; et Conférence annuelle de l'Union internationale des assureurs maritimes, à laquelle ont participé 750 représentants.

13. Conformément aux dispositions des paragraphes 107 et 166 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a continué de participer activement à des initiatives de collaboration internationale à travers un certain nombre d'activités et de réunions, organisées par la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, le Secrétariat du Commonwealth, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la FIATA, le Freight and Logistics Leaders Forum, l'International Association of Maritime Economists, Intertanko, la Banque islamique de développement, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Forum international des transports, le Ministère thaïlandais des transports, le Conseil national suédois du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Université maritime mondiale et plusieurs autres institutions d'enseignement supérieur.

14. Au cours de la période considérée, le secrétariat a également fourni, au cas par cas, des conseils et des avis sur des questions concernant les transports et la facilitation du commerce. Des réponses – écrites et orales – ont été faites à des demandes reçues de diverses entités gouvernementales et intergouvernementales ainsi que d'organisations non gouvernementales. Des conseils et des avis ont été fournis sur tout un éventail de questions juridiques de fond et d'instruments juridiques internationaux, dont: a) les Règles de Rotterdam, de 2008; b) la Convention internationale de 1999 sur la saisie conservatoire des navires; c) la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises, de 1980, et d) la Convention des Nations Unies de 1974 relative à un code de conduite des conférences maritimes. Des informations, de la documentation et des données, concernant en particulier le commerce maritime et les coûts du fret, ont été fournies à diverses entités du secteur public et du secteur privé, y compris d'autres institutions du système des Nations Unies et leurs membres, ainsi qu'à des universités, des bureaux de conseil et des associations professionnelles, de pays développés et de pays en développement.

15. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités en 2010, la CNUCED a participé au Partenariat mondial sur la facilitation et à différents groupes de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Au titre du programme de formation portuaire TrainForTrade (Dar es-Salaam) et des cours régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux (Bakou, Beyrouth et Genève), et en collaboration avec l'Institut virtuel, des modules ont été dispensés sur la logistique commerciale. En coopération avec d'autres divisions et services de la CNUCED, des contributions ont été apportées à l'organisation et à l'établissement de la documentation de diverses réunions intergouvernementales de la CNUCED, dont la Réunion préalable à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sur un renforcement des capacités productives dans les PMA pour un développement équitable et durable.

16. Concernant l'automatisation des douanes, le programme SYDONIA (système douanier automatisé) de la CNUCED – de par son application des TIC à la logistique – reste un programme phare en Afrique, où 35 pays l'utilisent. Il était toujours le programme de coopération technique le plus important de la CNUCED en 2010, avec plus de 90 pays utilisateurs.

17. En 2010, 67 projets d'assistance technique SYDONIA, dont 14 projets régionaux ou interrégionaux, ont été exécutés. Dans le cadre d'un projet régional réalisé en coopération avec le secrétariat du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), le nombre de sites équipés du logiciel SYDONIA++ a augmenté aux Comores, en Érythrée, en République démocratique du Congo, aux Seychelles et au Swaziland. La mise en œuvre du SYDONIA++ ou la migration vers le nouveau logiciel se

sont poursuivis en Afghanistan, au Botswana, au Cameroun, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Malawi, au Nigéria et en Sierra Leone.

18. La dernière version du système SYDONIA est entrée en service en Côte d'Ivoire, au Libéria et au Zimbabwe. L'application de normes et de standards a toujours été un objectif majeur du programme et ce, plus particulièrement en Afrique, où le nombre de pays utilisateurs a augmenté. La plupart de ces pays ont déjà décidé de continuer de moderniser leur administration douanière et à cette fin ont adopté la dernière version du logiciel SYDONIA afin de tirer pleinement parti des applications Internet et des fonctionnalités améliorées. En 2010, les derniers systèmes équipés de la version 2 qui avaient été installés dans les années 80 et étaient encore en service ont été remplacés. Il n'a fallu que six mois au Libéria pour commencer d'exploiter le système – ce qui représente un délai très court. En 2010, des activités relatives à l'installation du système ont démarré ou se sont poursuivies dans les pays suivants: Anguilla, Gibraltar, îles Turques et Caïques, Jamahiriya arabe libyenne, Maldives, Montserrat, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Sao Tomé-et-Principe, Sri Lanka, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.

19. On peut évaluer les effets des projets SYDONIA au moyen de divers critères d'ordre institutionnel et autres critères liés à la facilitation du commerce – par exemple, accroissement des recettes, amélioration de la facilitation, accélération du dédouanement, établissement de statistiques commerciales à jour et fiables. L'application uniforme au niveau national de la législation douanière et des règles qui s'y rapportent et le calcul automatique des droits et des taxes entraînent une augmentation des recettes budgétaires de l'État, tandis que des statistiques commerciales et fiscales actualisées et fiables aident à bien planifier la politique économique. La dernière version du logiciel SYDONIA devrait avoir d'importantes incidences sur les transactions commerciales et administratives en ligne: le commerce international sera plus facile et moins coûteux, et les marchés internationaux plus accessibles aux entreprises des pays en développement. Le succès des projets dépend toutefois beaucoup de la volonté de changement et du niveau d'engagement et d'appui des gouvernements.

## II. Travaux de recherche et d'analyse sur les transports et la facilitation du commerce

Encadré 2

**Paragraphes de l'Accord d'Accra relatifs à l'assistance technique dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce**

164. Dans le domaine de la facilitation du commerce, des transports et des services associés intéressant les pays en développement, la CNUCED devrait continuer d'analyser les questions qui ont des incidences sur le commerce et les transports des pays en développement et sur la sécurité des chaînes d'approvisionnement internationales. Elle devrait également diffuser ses analyses et l'information pertinente, et promouvoir l'échange d'expériences.

165. La CNUCED devrait entreprendre des travaux de recherche en vue d'élaborer des recommandations qui permettront aux pays en développement de réduire les coûts de transport et d'améliorer l'efficacité des transports et les liaisons de transport. Ces travaux de recherche devraient particulièrement porter sur les besoins des pays les plus vulnérables, en particulier sur la conception et la mise en place de systèmes de transit cohérents au bénéfice des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, en tenant compte de la Déclaration ministérielle et du Programme d'action d'Almaty. Il faudrait également s'attacher à promouvoir le transport multimodal.

168. Par ses travaux de recherche et d'analyse directive, la CNUCED devrait aider les pays en développement à faire des choix éclairés pour relever les défis environnementaux en rapport avec les stratégies de transport, et contribuer à définir les besoins correspondants en matière de renforcement des capacités et les mesures réglementaires appropriées.

20. Conformément à son mandat, la CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse sur un large éventail de questions d'ordre économique, stratégique, juridique et réglementaire, et sur l'évolution correspondante des transports et du commerce dans les pays en développement. En 2010, les résultats de ces travaux et les statistiques recueillies ont été largement diffusés dans la publication annuelle intitulée *Étude sur les transports maritimes*. La livraison de 2010 de l'*Étude* traitait de sujets ayant des répercussions dans les domaines ci-après, notamment: a) commerce maritime international; b) flotte mondiale, y compris l'immatriculation et la propriété des navires; c) ports et débit de marchandises; et d) évolution réglementaire et juridique dans le domaine des transports et du commerce. La situation économique et l'évolution des transports maritimes dans la région Asie-Pacifique faisaient l'objet du chapitre spécialement consacré à une région, qui traitait aussi de questions intéressant plus particulièrement les pays sans littoral. Outre des données statistiques pour 2009 et 2010, l'*Étude* présentait des séries chronologiques, particulièrement utiles pour évaluer les tendances et donner une information pertinente aux décideurs pour la conception de leurs politiques nationales des transports et des stratégies correspondantes.

21. L'évolution réglementaire et juridique dans le domaine des transports et du commerce analysée dans l'*Étude sur les transports maritimes 2010* concernait, notamment: a) les négociations en cours à l'Organisation maritime internationale (OMI) sur un régime international d'atténuation des émissions de carbone provenant des transports maritimes internationaux; b) l'adoption du Protocole d'avril 2010 à la Convention HNS de 1996; et c) les activités de normalisation et autres mesures engagées dans le domaine de la sécurité maritime et de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement sous les auspices de l'OMD, de l'OMI et de l'ISO, ainsi qu'aux niveaux national et régional. Les résultats des analyses de la CNUCED ont également été intégrés dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé «Les océans et le droit de la mer», ainsi que dans la résolution 63/214 de l'Assemblée générale intitulée «Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir».

22. Un autre canal de diffusion des activités réalisées par la CNUCED et des résultats des travaux de recherche et d'analyse est le bulletin trimestriel en ligne *Transport Newsletter*, qui compte plus de 3 000 abonnés dans le monde. Il présente divers articles thématiques et se prête à un échange de vues et d'idées entre la CNUCED et différents acteurs du domaine des transports et de la facilitation du commerce. Quelques-uns des thèmes abordés en 2010 étaient les suivants: a) facilitation du commerce, y compris les accords commerciaux régionaux et les réformes du commerce dans le cadre de partenariats durables; b) forte vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux chocs extérieurs; c) nouveautés concernant le programme SYDONIA; d) projet de facilitation du commerce au Pakistan; e) appui aux pays en développement sans littoral dans les

négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC; f) commerce des services de transport; g) villes portuaires; h) liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie; i) réseaux de transport aérien; j) incidences des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux; et k) sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

23. Les résultats des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED sont aussi diffusés sous la forme de publications isolées, d'études et de rapports. Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été faits en matière de recherche et d'analyse pour aider les pays en développement à prendre des décisions informées concernant les enjeux environnementaux pour les stratégies de transport et les aider à déterminer les besoins correspondants en matière de renforcement des capacités et les mesures réglementaires appropriées à prendre. Des travaux de recherche et d'analyse portant sur différents aspects de la réglementation internationale traitant des responsabilités en cas de pollution par les hydrocarbures due aux navires font l'objet d'un rapport à paraître prochainement, qui présentera une brève analyse des complexités juridiques de cette question, en vue d'aider les décideurs – en particulier dans les pays en développement – à évaluer les avantages et les inconvénients liés à l'adoption et à l'application d'instruments juridiques internationaux concernant ce type de pollution.

24. En application des dispositions du paragraphe 168 de l'Accord d'Accra concernant les enjeux environnementaux en rapport avec les stratégies de transport, la CNUCED a poursuivi ses travaux sur la question des changements climatiques. S'appuyant sur des travaux antérieurs – à savoir la première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce tenue en février 2009, dont le thème était les transports maritimes et les changements climatiques –, le secrétariat a entrepris d'établir une compilation des notes et des communications présentées par différents orateurs et experts à la réunion, qui sera publiée par Earthscan fin 2011.

25. Au titre de l'assistance technique de la CNUCED dans le domaine des négociations sur la facilitation du commerce, deux études ont été achevées en 2010. L'étude intitulée *Reflections on a Future Trade Facilitation Agreement – Implementation of WTO Obligations: A Comparison of Existing WTO Provisions* et la révision de l'étude intitulée *Trade Facilitation Handbook Part II: Technical Notes on Trade Facilitation Measures* traitent directement des négociations en cours sur la facilitation du commerce à l'OMC. La deuxième (version révisée des notes techniques) est devenue nécessaire au regard des progrès accomplis dans les négociations. Sur beaucoup de thèmes examinés dans ces négociations à l'OMC, elle fournit désormais une information technique et pratique sur les concepts utilisés et fait la synthèse des meilleures pratiques. C'est un outil pratique pour les négociateurs – en poste à Genève ou venant des capitales – qui donne aussi quelques orientations préliminaires concernant des questions à examiner au stade de la mise en œuvre. Les deux documents apportent une assistance appréciable aux délégations participant aux négociations sur la facilitation du commerce. En fait, certaines propositions actuellement à l'étude reposent sur des éléments de réflexion figurant dans les deux études.

26. Depuis 2010, la publication et la diffusion de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers de la CNUCED – qui bénéficie d'un bon accueil – (indice LSCI) passent par la base UnctadStat. Par exemple, le LSCI a été pris en compte dans le calcul de l'indice de facilitation du commerce pour 2010 du Forum économique mondial, et les travaux de recherche internationaux consacrés au commerce et aux transports l'intègrent progressivement parmi les variables explicatives. Une comparaison entre le LSCI et l'indice de performance logistique de la Banque mondiale montre une forte corrélation positive entre les différents éléments des deux indices.

27. La part des pays en développement dans les exportations d'articles manufacturés a régulièrement augmenté au cours des dernières décennies, de sorte que l'ancienne «géographie du commerce», selon laquelle le Sud fournissait des matières premières et le



Nord vendait des produits finis au Sud, n'est plus d'actualité, les pays en développement participant de plus en plus aux chaînes mondialisées d'approvisionnement. Le transport de la plus grande partie du commerce d'articles manufacturés est assuré par des services de transports maritimes conteneurisés constituant un vaste réseau au niveau mondial.

28. Dans le cadre du cycle de négociations de Doha à l'OMC et dans la phase actuelle des négociations, les activités de la CNUCED consistent avant tout en activités de renforcement des capacités et en services consultatifs. Alors qu'au début des négociations, elle organisait essentiellement des séminaires de formation et de sensibilisation, la CNUCED s'est par la suite engagée dans une coopération régionale et nationale plus spécifique, avec notamment des activités de renforcement des capacités institutionnelles. Elle a également continué d'élaborer et de mettre à jour une documentation technique sur différentes questions de facilitation du commerce. Les pays en développement et les pays donateurs ont reconnu, en plusieurs occasions, l'importance et l'utilité de l'assistance fournie par la CNUCED dans ce domaine.

### **III. Activités intergouvernementales et formation de consensus**

29. La CNUCED coopère avec de multiples entités s'intéressant aux questions de transport et aux questions associées, y compris dans le contexte d'un développement durable. Ses partenaires sont notamment le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, l'OMI, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU. Ainsi, la CNUCED a activement participé à un certain nombre de réunions de la CEE, dont le Forum sur la sécurité des transports intérieurs, une réunion du Groupe de travail des procédures du commerce international du CEFAC-ONU en février 2010, et celle du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique en octobre 2010.

30. Autre initiative récente de collaboration entre la CNUCED et la CEE, un atelier a été organisé en septembre 2010 sur les incidences des changements climatiques sur les réseaux de transports internationaux. Relevant du concept «Unis dans l'action» de l'ONU, cette réunion, qui s'inscrivait dans le droit fil du mandat énoncé au paragraphe 168 de l'Accord d'Accra, avait pour objectif de sensibiliser les participants aux incidences des changements climatiques sur les infrastructures et les services de transports internationaux et aux besoins d'adaptation correspondants – ensemble complexe de questions n'ayant encore été que peu abordées. Un résultat concret et immédiat de l'atelier a été la décision du Comité des transports intérieurs de la CEE, à sa soixante-treizième session en mars 2011, de créer un groupe d'experts chargé d'étudier plus avant les incidences des changements climatiques sur les réseaux de transports internationaux et les besoins correspondants en matière d'adaptation. Ce groupe d'experts aura un mandat de deux ans et travaillera sous l'égide du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5). Le cas échéant et conformément à son mandat, la CNUCED mobilisera toutes ses compétences dans le domaine des transports et de la logistique du commerce pour contribuer selon qu'il convient aux travaux qu'entreprendra ce nouveau groupe d'experts créé par le Comité des transports intérieurs de la CEE. Faisant suite aux travaux réalisés à l'occasion de cet atelier CNUCED-CEE, une réunion spéciale d'experts de la CNUCED sur les incidences des changements climatiques sur les transports est prévue en septembre 2011.

31. En décembre 2010, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce a tenu sa troisième session, consacrée aux problèmes et faits nouveaux ayant des incidences sur les transports et la facilitation du commerce. Les participants ont abordé un large éventail de questions: économiques (par exemple, crise financière), énergétiques (par exemple, prix du pétrole), environnementales (par exemple, changements climatiques), politiques (par exemple, sécurité), réglementaires (par exemple,

conventions internationales et accords multilatéraux/régionaux sur les transports et la facilitation du commerce), et technologiques (par exemple, technologies de l'information et de la communication). Ils ont fait plusieurs propositions concernant le rôle que la CNUCED pourrait jouer dans la poursuite et l'approfondissement des travaux dans différents domaines.

32. À cette session, les responsables du programme SYDONIA ont animé un débat sur l'utilisation des TIC dans différents domaines – logistique, facilitation du commerce, sécurité de la chaîne d'approvisionnement – avec des contributions de l'OMD et de divers pays utilisateurs du SYDONIA.

33. Une réunion spéciale d'experts sur la facilitation du commerce dans le cadre des arrangements commerciaux régionaux se tiendra les 30 et 31 mars 2011 à Genève. Dans l'idée de proposer des mesures ou initiatives que la CNUCED pourrait prendre pour aider les pays en développement à veiller à la cohérence de leurs engagements régionaux et multilatéraux en matière de facilitation du commerce, les participants: a) s'efforceront de déterminer si les mesures de facilitation du commerce découlant de l'appartenance de pays en développement à de multiples arrangements commerciaux régionaux sont discriminatoires, et le cas échéant, lesquelles; et b) examineront dans quelle mesure il y a convergence entre les mesures de facilitation du commerce au niveau régional et les règles multilatérales, actuelles et futures, de l'OMC en la matière.

---